

BOUGROUTE
BOURG et de **BERNE**
 ROS ET DÉTAIL
 r. & C. **Barras**,
 à Cheval-Blanc, à Bulle. [697

REVETÉ!!!

LE
Universal

Plüss-Stauffer
 lement *sans rival* pour
 es objets cassés, soit verre,
 selle de table et de cuisine,
 métal, corne, bois, papier,
 ir, etc., etc.
 cons de 65 cent. et 1 fr.
 r le district : Imprimerie de
 ille.

L. Verrey,
 ouliste, à Lausanne,
 l'hôp. ophthalmique, priv.-doc.
 reçoit tous les jours (sauf mer-
 2 avenue Agassiz. (H10674L) 507

MERVEILLEUX!
 ral SAVON aromatique
ait de lis

ERGMANN & Cie,
 de cour, à Dresde et Zurich,
 plus efficace et le plus propre
 tions importunes, les taches de
 utons, les dartres, comme aussi
 u dure, sèche et jaune, etc.
 'imprimerie de la Gruyère, à
 ttimes la pièce.

où une personne bien portante
 un malade n'a instantanément
 une tasse de bon bouillon.
 rveilleusement atteint par le

VERITABLE
RATIONS

Dans tous les magasins
 d'épicerie et de comes-
 drogeries et pharmacies.

RIE ÉMILE LENZ A BULLE :

actures,
APES COMMERCIALES
 ale imprimée, 4 fr. 50 le mille.
ER A LETTRES
 rmat, depuis 10 c. les 3 cahiers.

s de laiterie, etc.

D'UN DRAPEAU
 e général CASTELLA.

Le seul vrai
goudron et soufre

fabriqué par
 V & Cie, fournisseurs de cour
 Dresde et Zurich,
 s les autres spécialités de ce
 compte guérison des maladies
 e lavant deux ou trois fois par
 on, il rend la peau fraîche et
 tne même un excellent préser-
 contagions et les refroidisse-

fier des contrefaçons. >
 'imprimerie de la Gruyère, à
 ttimes la pièce.

lo Lenz, imprimeur-éditeur.



LA GRUYÈRE



JOURNAL INDÉPENDANT, POLITIQUE ET AGRICOLE

Paraissant le mercredi et le samedi.

BUREAU DU JOURNAL : Grand'Rue N° 295, BULLE

Prix des annonces et réclames :

Annances : Pour le canton,
 10 cent.; pour la Suisse, 15 cent.
 la ligne ou son espace.

Réclames : 80 cent. la ligne.

Lettres et argent francs de
 port.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

Pour la Suisse : 1 an, Fr. 4 50

» 6 mois, » 2 50

Etranger : 1 an, 9 fr.; 6 mois, 5 fr.
 payable d'avance.

Prix du numéro : 5 cent.

On s'abonne à tous les bureaux
 de poste.

BULLE, le 2 décembre 1892.

Certains renseignements, qui nous sont nécessaires pour continuer notre étude sur l'importante conférence de M. Strebel, ne nous étant pas parvenus au moment où nous mettons sous presse, nous nous voyons forcé de renvoyer à notre prochain numéro la suite de nos articles sur l'Assurance générale et obligatoire du bétail.

NOUVELLES DE LA SUISSE

Exposition d'agriculture suisse à Berne, 1893. — Le comité d'organisation de l'exposition suisse d'agriculture, de sylviculture et de pisciculture de 1893 vient d'adresser un appel dont nous extrayons ce qui suit :

AU PEUPLE SUISSE

Chers confédérés,

Il y a une année, Berne, célébrant l'anniversaire sept fois séculaire de sa fondation, invitait le peuple suisse à assister à ses fêtes et à partager ses joies. Aujourd'hui, animée des mêmes sentiments de patriotisme, elle vient de nouveau s'adresser aux confédérés en les conviant à une grande joute pacifique.

Chargée qu'elle était par les principales sociétés d'agriculture suisses, la Société économique et d'utilité publique du canton de Berne a entrepris d'organiser la sixième exposition suisse d'agriculture, à laquelle sont attachées une exposition de sylviculture, ainsi qu'une exposition de pisciculture. Le programme de l'exposition a été approuvé soit par les sociétés intéressées, soit par le Département fédéral de l'agriculture. Grâce aux progrès effectués dans toutes les branches de notre agriculture, cette exposition prendra une extension plus grande et présentera plus de diversité que les expositions similaires qui l'ont précédée.

L'exposition comprendra : 1. Une division scientifique; 2. une exposition générale du bétail (espèces chevaline, bovine, porcine, ovine et caprine); 3. une

exposition des oiseaux et animaux de basse-cour; 4. une exposition d'apiculture; 5. une exposition d'industrie laitière; 6. une exposition de produits agricoles, comprenant les produits de l'agriculture, de l'horticulture, de l'arboriculture et de la viticulture; 7. une exposition de matières utiles à l'agriculture; 8. une exposition de machines et instruments, comprenant les machines et instruments d'extérieur et d'intérieur employés en agriculture, horticulture, arboriculture, viticulture, utilisés dans les diverses industries agricoles, dans l'art vétérinaire, dans les soins et la protection à donner aux animaux et aux plantes, enfin les ustensiles de ménage.

Comme nous l'avons dit plus haut, il sera attaché à l'exposition d'agriculture une exposition de sylviculture et une exposition de pisciculture. Toutes les contrées de la patrie suisse pourront donc envoyer des exposants à Berne. La production étant plus considérable et s'étant améliorée, le haut Conseil fédéral a augmenté en proportion le chiffre des primes qui était fixé, pour les expositions précédentes, de sorte que nous sommes en droit de nous attendre à une très forte participation.

Les travaux préliminaires étant déjà terminés, le comité d'organisation peut aller de l'avant et entrer dans la période d'exécution. Le programme de l'exposition sera publié prochainement et les commissaires cantonaux, comme aussi le commissariat général, seront à même de donner à chacun toutes les explications désirables.

Berne, novembre 1892.

(Signé) Pour le Comité d'organisation :

Le Président : JENNY.

Le Secrétaire : G. FLÜCKIGER.

Chemins de fer. — Le Conseil fédéral a adopté un règlement sur la procédure arbitrale à suivre pour les contestations qui pourraient être portées devant l'office central pour les transports intercantonaux.

Bureaux internationaux. — Le Conseil fédéral a procédé aux nominations ci-après aux bureaux internationaux pour la propriété industrielle, littéraire et artistique, savoir :

— C'est vrai. Mais je ne vous dissimule pas, madame, que si mon frère a abandonné la partie, c'est qu'il était à peu près impossible de la continuer.

Mme Palmers étouffa un soupir.

— Pent-être, hasarda-t-elle, M. votre frère n'a-t-il pas employé tous les moyens.

— Il lui était recommandé d'agir avec beaucoup de tact et la plus grande discrétion. D'ailleurs, il n'a jamais su exactement si c'était la femme disparue ou plus particulièrement l'enfant qu'il s'agissait de retrouver.

— Je n'hésite pas à vous le dire aujourd'hui, mademoiselle, le but réel des recherches était de retrouver l'enfant.

— Une petite fille, si j'ai bonne mémoire.

— Oui, une petite fille.

— Vous vous rappelez l'époque de la disparition?

— 22 juin 1870.

— Oui, je me souviens. La guerre est venue après, notre pays a été bouleversé; voilà ce qui a rendu les recherches extrêmement difficiles et pénibles. La France envahie, Paris assiégé ont effacé les traces que l'on aurait pu suivre. Vous connaissez la famille de l'enfant perdu?

— Je la connais. Et je viens vous trouver, mademoiselle, parce que j'ai promis à M. Palmers, mon époux, à son lit de mort, de poursuivre l'œuvre qu'il a commencée.

— Ah! M. Palmers n'est plus?

— Hélas!

— Eh bien, madame, je me mets entièrement à votre service et je souhaite pour vous et l'enfant, c'est-à-dire pour la jeune fille, — car elle a maintenant dix-huit ans, — qui est l'objet de votre sollicitude, que la sœur soit plus heureuse que ne l'a été le frère.

— Je vous remercie, mademoiselle. Ah! tenez, quelque chose me dit que vous réussirez.

— N'espérez pas trop, madame.

— Si, si, je veux espérer, espérer beaucoup.

Mlle Poireau secoua la tête.

Secrétaire général : M. Léon Poinard, citoyen français, actuellement bibliothécaire de l'école libre des sciences politiques, à Paris;

1^{er} secrétaire (principalement pour la propriété industrielle) : M. Bernard Frey-Godet, de Schaffhouse, actuellement secrétaire;

2^e secrétaire (principalement pour la propriété littéraire et artistique) : M. Ernest Rühlisberger, de Fribourg, actuellement secrétaire-traducteur.

Rassemblement de troupes. — D'après le *Bund*, les manœuvres du deuxième corps d'armée auront lieu en septembre 1893, dans le Jura bernois, sous la direction du colonel Feiss.

Exposition de timbres-poste. — Les délégués de la Société suisse des collectionneurs de timbres-poste, réunis en congrès à Olten, dimanche dernier, ont décidé d'organiser une exposition de timbres-poste l'année prochaine, si possible, avec le concours du Département fédéral des postes.

Affaire du « Mont-Blanc ». — La Cour de cassation pénale du canton de Vaud s'est réunie lundi matin au siège du tribunal cantonal, à Lausanne. Elle avait à examiner la demande du Conseil fédéral, tendant à obtenir la cassation du jugement rendu par le tribunal criminel du district de Lausanne, dans l'affaire du *Mont-Blanc*.

MM. Favay, Secretan, Carrard et Ceresole ont développé des conclusions tendant à déclarer que le recours du Conseil fédéral était tardif, étant intervenu en dehors du délai de trois jours dès la date du jugement, et à démontrer que le Conseil fédéral, autorité exécutive et non judiciaire, n'avait pas vocation pour réclamer la cassation de l'arrêt d'un tribunal.

M. Decoppet, procureur-général, tout en exposant les idées avancées par le Conseil fédéral pour réclamer la cassation du tribunal criminel de Lausanne, a déclaré que, de son côté, il n'avait trouvé aucun motif pouvant entraîner la révision de ce jugement.

La Cour de cassation a admis que le recours du Conseil fédéral devait être écarté préjudiciellement par les raisons énoncées plus haut.

— La mort, dit-elle, a pu frapper celle que nous voulons retrouver et rendre ainsi toutes les recherches inutiles.

Mme Palmers devint très pâle et sentit comme une pointe traverser son cœur.

— Enfin, nous verrons, s'empressa d'ajouter Mlle Poireau, et, quant à présent, nous devons croire que la mort a respecté cette jeune fille à laquelle vous vous intéressez.

— Oui, oui, mademoiselle, croyons qu'elle vit... Ah! si vous la retrouvez!... Cherchez, cherchez, n'épargnez rien.

— Sur ce point, madame, vous pouvez être absolument tranquille.

— Je vais donc, dès maintenant, vous laisser une provision.

— Oh! fit en souriant Mlle Poireau, je ne procède pas ainsi.

— Cependant...

— Ne vous méprenez point, madame, je ne suis pas désintéressée, au contraire; mais je n'accepte des honoraires que lorsque je les ai gagnés. Quant aux dépenses faites au compte du client, toujours justifiées par des reçus, elles se règlent à la fin de chaque mois; vous n'avez donc pas d'argent à me remettre aujourd'hui.

— On ne saurait agir plus loyalement, dit Mme Palmers en s'inclinant.

— Mon frère a fait ainsi la réputation de sa maison; je me conforme à la tradition.

Mais revenons à notre affaire. Comme vous l'avez pu voir dans ses lettres à M. Palmers, M. Poireau s'est livré à une enquête très consciencieuse.

— C'est vrai.

— Il n'a pas hésité un instant à envoyer un de ses agents à Calcutta. Les frais furent considérables; mais M. Palmers avait donné des ordres à son banquier et l'argent ne manquait point.

Mon frère avait beaucoup compté sur les révélations que feraient une certaine Mme Savouroux et une servante sur-

En conséquence, ce recours a été écarté et les frais mis à la charge de l'Etat, c'est-à-dire de la Confédération.

Par suite de l'arrêt de la cour de cassation, la libération de tous les accusés de l'affaire du *Mont-Blanc* devient définitive.

Subventions à l'agriculture. — On écrit de Berne à la *Revue* de Lausanne, le 28 novembre :

Le Conseil fédéral vient d'achever un projet de loi, ou plutôt de reviser et compléter une loi, celle de 1884, relative aux encouragements à l'agriculture. La loi de 1884 prévoit surtout l'obtention des primes, subventions et encouragements aux écoles d'agriculture (Strickhof, Rütli, Cernier, Riddes, Genève, etc.), écoles spéciales, cours, stations laitières, d'essai, etc., expositions. Le nouveau projet de loi va plus loin; il s'occupe de l'assurance contre la grêle, de celle du bétail, ce qui peut conduire très loin. La subvention fédérale aux cantons qui ont introduit l'assurance contre la grêle a été assurée précédemment à titre d'essai pour un temps déterminé. On se souvient que les députés argoviens, aux Chambres, ont surtout préché la participation de la Confédération. Elle n'était, du reste, que de 60,000 fr. Avec le nouveau projet, on irait beaucoup plus loin. Une participation fédérale serait assurée à tous les cantons qui ont organisé l'assurance contre la grêle, de même pour l'assurance du bétail contre les risques, accidents, maladies, épizooties, etc. La chose pourrait avoir des conséquences très sérieuses pour la Confédération, qui pourrait être entraînée à des dépenses se chiffant par millions; mais les subventions ne seront accordées que dans la mesure des ressources de la Confédération.

En tous cas, il ne nous déplaît pas de voir l'autorité fédérale se préoccuper aussi des intérêts de cette grande ressource des nations qu'on appelle l'agriculture. Il y a assez d'empressement pour solliciter et voter les millions militaires qui s'en vont en fumée, en engins de guerre qui, grâce aux progrès incessants de la science, seront démodés avant dix ans. Le seul moyen de réduire les dépenses improductives, c'est d'en voter de productives.

Notes des recrues. — On a constaté depuis plusieurs années que les recrues du canton d'Unterwald et d'Uri accusent un degré moyen d'instruction bien supérieur à celui de plusieurs contrées de la Suisse qui se prétendent pourtant les plus cultivées. Un journal argovien constate franchement le fait et en donne une explication bien amusante.

Les filles à marier de l'Unterwald, dit ce journal facétieux, se sont entendues et ont prêté le serment solennel de ne danser avec un jeune homme que lorsqu'elles auraient pu jeter un coup d'œil dans son livret de service et constater ainsi les notes obtenues par lui aux examens de recrues. Si ses notes sont mauvaises, le galant est éconduit sans miséricorde.

Les Uranaises ne sont pas plus tendres à l'égard des ignares. Lorsqu'un garçon vient leur conter fleurette, elles lui demandent, tout d'abord, son livret de service. Si les notes sont bonnes, la belle se laisse attendrir et consent à ce qu'on lui fasse la cour. Sinon, bernicle, le pauvre garçon est congédié.

Recommandé aux experts pédagogiques et aux instituteurs des cours complémentaires.

nommée la Roussotte. Trompé dans son attente, il pensa qu'il n'y avait plus rien à faire, et peut-être supposa-t-il que la femme et l'enfant avaient péri.

Il avait fait beaucoup, mais pas tout, cependant; il y a un moyen dont il ne s'est pas servi.

- Lequel?
- Une annonce dans les journaux les plus répandus.
- Comment, il n'y a pas eu d'annonces?
- Aucune.
- Mais pourquoi?
- Je ne saurais vous le dire. M. Poireau n'agissait que sur les ordres donnés par M. Palmers et il n'a pas reçu celui de recourir à la voie des journaux. Il faut le dire, madame, on avait trop compté sur les révélations de la dame Savourenoux.

Et maintenant il est trop tard pour avoir recours aux annonces.

- Nullement, madame, et c'est précisément ce moyen si simple, si facile que je me propose d'employer.
- Espérez-vous réellement obtenir ainsi des renseignements?

- Oui, certes.
- Après dix-huit ans écoulés?
- Le temps n'efface pas tous les souvenirs. La femme et l'enfant ont été vus quelque part; il faut réveiller la mémoire de ceux qui peuvent nous renseigner. Les journaux sont lus partout aujourd'hui; ils vont jusque dans les plus petits villages. Grâce à eux, nous aurons des renseignements, j'en ai la ferme conviction; et si la femme et la jeune fille vivent encore, comme nous voulons l'espérer, nous parviendrons à les retrouver.

- Ah! mademoiselle, que Dieu vous aide!
- J'espère qu'il fera aussi quelque chose pour nous.
- Quand votre annonce paraîtra-t-elle?
- Dans deux ou trois jours.
- Vous veillerez bien, n'est-ce pas? à ce que personne

Arrangement franco-suisse. — La chute du cabinet Loubet a causé une certaine surprise au Palais fédéral. On se demande avec intérêt si les personnalités, qui ont soutenu le plus énergiquement la convention franco-suisse, feront partie du prochain cabinet. Il est probable que le Conseil fédéral soumettra, au cours de la prochaine session, à l'Assemblée fédérale, un exposé de la situation telle qu'elle se présente dans les circonstances actuelles.

Zurich. — Après trois jours de débats, le Grand Conseil a repoussé l'entrée en matière sur le projet du gouvernement introduisant les tribunaux de prud'hommes; mais il a chargé une commission d'étudier un projet pour l'adjonction de juges spéciaux aux tribunaux actuels.

Lucerne. — Dans la seconde quinzaine d'avril aura lieu un pèlerinage général suisse à Rome, à l'occasion du jubilé épiscopal du pape.

Soleure. — Dans la discussion du budget, la Commission a proposé l'abaissement du taux hypothécaire du 5 à 4 3/4. Après de longs débats, cette proposition a été repoussée par le Grand Conseil.

Vaud. — Un vieillard de Veytaux, âgé d'environ 70 ans, s'en revenait, vendredi soir, un peu avant 7 h., de Villeneuve où il s'était rendu pour assister à un enterrement, lorsque, arrivé à la hauteur du château de Chillon, il buta contre une coulisse, au bord du trottoir, perdit l'équilibre et tomba, d'une hauteur de quelques mètres, par dessus la petite haie de sapins qui se trouve là, au bas de la tranchée du chemin de fer, sur les rails; il se tua du coup ou du moins resta étourdi. Le lendemain matin, constatant qu'il n'était pas rentré, on s'enquit de lui, on se mit à sa recherche et on le découvrit, étendu sans vie sur la voie, une jambe et un bras coupé. Le dernier train du soir, le seul qui, par le fait de la double voie, ait passé de ce côté, lui avait passé sur le corps.

— M. Louis Joël, ancien syndic de Lausanne, est mort, à l'âge de soixante-dix ans, d'une maladie qui depuis longtemps déjà l'avait obligé à une retraite presque absolue.

— Les deux incendies de dimanche, à Payerne, coûteront gros aux deux caisses d'assurance cantonale.

A la colonie, les dégâts ont été évalués à 44,000 francs pour les bâtiments et à 31,500 francs pour le mobilier; total 75,500 francs. — En ville, on paiera 28,280 francs pour les immeubles et 10,900 francs pour le mobilier et les fourrages; total 39,180 francs. Total général, 114,680 francs.

Neuchâtel. — Le nouveau tarif que le Grand Conseil a discuté mercredi diminue notablement les frais de justice. Il donne aux juges de paix la faculté de faire remise des frais aux parties en cas de conciliation; les frais de citation et d'expédition sont supprimés; les juges de paix siègeront gratuitement pour toute affaire de moins de 40 fr. Ce tarif, en revanche, introduit un émoulement qui est un véritable impôt sur les successions. C'est un droit à payer de 1 fr. pour 1000 fr. de fortune sur les successions directes, et de 50 cent. pour 100 fr. pour les successions collatérales. Cette somme sert à couvrir les frais des actes conservatoires et accessoires, des inventaires, des expéditions cadastrales et des successions.

ne puisse se douter que c'est moi, Mme Palmers, qui fais faire les recherches.

— Soyez tout à fait tranquille, madame; l'agence Poireau est surtout renommée pour sa discrétion.

Nous avons ici un certain nombre de dossiers auxquels nul autre que moi ne touche; le dossier Palmers est de ceux-là. Je le consulterai et y trouverai les indications qui me sont nécessaires pour rédiger mon annonce: l'âge de la femme, son signalement. N'avait-on pas mis une médaille dans le maillot de l'enfant?

— Oui, une médaille en argent, plus grande qu'une pièce de deux francs; elle représentait d'un côté l'ange gardien tenant une fillette par la main, de l'autre saint Louis de Gonzague.

— C'est bien cela, je me souviens maintenant. Nous pourrions, je crois, offrir une récompense à la personne qui nous aidera sérieusement à retrouver celle que nous cherchons.

— Oui, certes, une récompense; vingt mille francs, quarante mille francs.

— Oh! madame, n'allez pas si vite.

— Ma fortune me permet d'être généreuse.

— Sans doute. Mais quarante mille francs et même vingt mille, ce serait trop, beaucoup trop.

— Ah! je donnerais tout ce que je possède pour retrouver la jeune fille!

— Que la récompense offerte soit convenable, cela suffit.

— Alors?

— Nous promettons dix mille francs.

— C'est peu.

— Mais plusieurs personnes pourront nous fournir des renseignements; dans ce cas, madame, et suivant l'importance du renseignement, nous aurions également une récompense qui varierait de cinq cents francs à mille francs.

— Parfaitement, mademoiselle.

— Alors, c'est entendu?

— Oui. Et vous allez me permettre de déposer vingt mille

En résumé, la procédure devant les justices de paix devient presque entièrement gratuite.

Genève. — Le 27 novembre a eu lieu à Genève l'élection d'un conseiller d'Etat, en remplacement de M. Fleuret, démissionnaire. M. Moïse Vautier, seul candidat en liste, a été élu par 5344 suffrages. On se rappelle que M. Moïse Vautier, un des plus anciens conseillers d'Etat genevois, n'avait pas trouvé grâce devant les électeurs lors des dernières élections générales.

— Dimanche a eu lieu l'ouverture du chemin de fer électrique du Salève.

NOUVELLES DE L'ÉTRANGER

France. — Une note officielle dit que, immédiatement après le vote de la Chambre, les ministres se sont réunis au Palais-Bourbon et ont remis leur démission à M. Loubet. Cette démission a été portée le 29 novembre, à 6 h. du soir, à l'Élysée.

Italie. — A la suite de dissentiments avec la présidence de la Chambre, le ministre de la justice a donné sa démission.

M. Giolitti a conféré avec le roi.

On croit qu'une crise ministérielle est imminente, sinon déclarée.

CANTON DE FRIBOURG

A propos de la future Banque de l'ÉTAT de Fribourg.

(Suite.)

Nous sommes heureux de devoir changer l'entête de notre article de ce jour, le Grand Conseil ayant, à l'unanimité, baptisé la Banque du nom que *la Gruyère* proposait, nom plus conforme au bon sens et surtout au crédit que doit imposer à tous cette nouvelle institution.

Une question de la plus haute importance va se soulever maintenant: c'est celle de l'art. 48. Dans la discussion de l'art. 4, MM. *Vonderweid* et *Morard* l'ont déjà effleurée.

Cet art. 48 est ainsi conçu:

« La Banque de Fribourg prend la suite des affaires de la Caisse d'amortissement de la dette publique et lui est substituée dans son actif et son passif, arrêté au 31 décembre 1892, avec tous ses droits et obligations, de quelque nature qu'ils soient.

Le compte final de la Caisse d'amortissement comprendra toute l'année 1892. Il sera arrêté d'entente avec le Conseil d'administration de la Banque. »

A notre avis, cette rédaction présente divers dangers que nous allons signaler.

Il est absolument inadmissible, en matière d'administration financière, qu'un établissement prenne à sa charge l'actif et le passif d'un autre établissement, purement et simplement, sans enquête préalable. Le dernier des épiciers venus, ne vendant que pour vingt francs de chandelles par an, ne voudrait pas prendre dans ces conditions la succession du fond de son prédécesseur.

Il y aurait donc lieu de compléter la rédaction de cet article comme suit:

francs entre vos mains.

— Puisque vous le désirez, madame, je recevrai cette somme.

Mme Palmers ouvrit un petit sac en cuir de Russie et y prit vingt billets de mille francs qu'elle plaça sur la table devant Mlle Poireau.

Celle-ci compta les billets, puis les enferma dans un tiroir de son secrétaire.

— Mme Palmers s'était levée.

— Mademoiselle, dit-elle, je prends congé de vous; une fois encore je vous prie de ne rien négliger et de considérer les dépenses comme rien.

— Soyez tranquille, madame, on peut faire très bien sans se jeter dans l'exagération.

— Aussitôt que vous saurez quelque chose...

— Je m'empresse de vous avertir.

— Par une lettre?

— Par une lettre, madame, ou plutôt j'aurai l'honneur de me présenter chez vous, et afin que vos gens ne puissent rien soupçonner, je me ferai annoncer comme étant dame patronnesse d'une œuvre de bienfaisance.

— Oui, c'est cela. A bientôt, mademoiselle.

— A bientôt, madame.

Mme Palmers se retira, enchantée de Mlle Poireau et ayant le cœur doucement agité par l'espérance.

(A suivre.)

Abonnements à LA GRUYÈRE :

SUISSE		ÉTRANGER	
1 an	Fr. 4 50	1 an	Fr. 9 —
6 mois	> 2 50	6 mois	> 5 —

Les nouveaux abonnés pour l'année 1893 recevront le journal gratuitement jusqu'au 31 décembre.

« ART. 48. La dra la suite des a de la dette public actif et son passif de la situation d mission nommée

Pourquoi ne le fois, la *Gruyère* nous ne comp jet de loi, que le *proprio motu* cet discussion dudit

Il y a déjà de du Lac, M. F.-I tieuse sur la posi sement. Le Cons les bruits qui c fait que s'accen l'*Union* de Payer temps, des accus de nos amis nous de Fribourg, s'er

Dans ces cond gouvernement, p conseillers d'Eta mander une véri position de la Ca

Si la position l'affirme: quel s

S'il n'en est m sabilité matériel d'abord, et pour prudence de vot cle 48!

Qu'on ne se fa tout entier du u uniquement, dan Banque va être chances de rente qu'on a proclam

Pour nous, la sagée de la man députés de tous grand soin notr

La Banque, d prêter cette som aura donc à reti seront effectués

- Par contre, e
- 1° 3 % à payer lions de capit
- 2° Rente à l'uni
- 3° Appointemen directeurs, at mmm

Id. de 3 em principaux, des esp. et de et le chef de la tabilité

Autres en secondaires 4° Le payemen intérêts à franco, coût

Lerésultatse de bénéfice ann

Dont il y au l'impôt cantona venir.

Nous voilà bi qu'on fait miroi qui n'ont pas financières.

Club de

DE LA

Sa

Carte d'abonnem

journalière

On peut se pro

MOREL ou auprès

cement du patina

Un avis ultéri

jour de l'ouvertu

799]

Au mag

A. B

Grand assorti

que pour en/

St-Nicolas.

CHO

de STRASH

chez L

vis-à-vis du

devant les justices de
ent gratuite.

bre à eu lieu à Genève
t, en remplacement de
f. Moïse Vautier, seul
5344 suffrages. On se
r, un des plus anciens
avait pas trouvé grâce
dernières élections gé-

ouverture du chemin de

L'ÉTRANGER

ficielle dit que, immé-
Chambre, les ministres
bon et ont remis leur
démision a été portée
r, à l'Elisée.

dissentiments avec la
ministre de la justice

le roi.
stérielle est imminente,

FRIBOURG

Banque de l'ÉTAT
ourg.

devoir changer l'entête
Grand Conseil ayant
Banque du nom que la
as conforme au bon sens
it imposer à tous cette

haute importance va se
celle de l'art. 48. Dans
Vonderweid et Morard

prend la suite des affai-
ment de la dette publique
actif et son passif, ar-
avec tous ses droits et
re qu'ils soient.

Caisse d'amortissement
1892. Il sera arrêté d'en-
administration de la Banque.
ion présente divers dan-

sible, en matière d'admi-
établissement prenne à
d'un autre établissement,
ns enquête préalable. Le
e vendant que pour vingt
ne voudrait pas prendre
ssion du fond de son pré-

compléter la rédaction de

madame, je recevrai cette

it sac en cuir de Russie et y

es qu'elle plaça sur la table

ais les enferma dans un tiroir

prends congé de vous; une

ien négliger et de considérer

, on peut faire très bien sans

quelque chose...

avertir.

on plutôt j'aurai l'honneur de

que vos gens ne puissent rien

ser comme étant dame patronne.

mademoiselle.

antée de Mlle Poireau et ayant

espérance.

(A suivre.)

LA GRUYÈRE :

ÉTRANGER

1 an . . . Fr. 9 —

6 mois . . . 5 —

our l'année 1893 recevront

sq'au 31 décembre.

« ART. 48. La Banque de l'Etat de Fribourg prendra la suite des affaires de la Caisse d'amortissement de la dette publique et lui sera substituée dans son actif et son passif dès que la vérification minutieuse de la situation de celle-ci aura été faite par une commission nommée ad hoc par le Grand Conseil. »

Pourquoi ne le dirions-nous pas? — et encore une fois, la Gruyère ne parle ici que dans l'intérêt public — nous ne comprenons pas que le rédacteur du projet de loi, que le gouvernement n'ait pas réclamé proprio motu cette enquête avant de demander la discussion dudit projet!

Il y a déjà de « belles lunes » que l'ancien député du Lac, M. F.-E. Hug, réclamait une enquête minutieuse sur la position exacte de la Caisse d'amortissement. Le Conseil d'Etat démentait toujours tous les bruits qui circulaient, déjà alors, et qui n'ont fait que s'accroître depuis. Un de nos confrères, l'Union de Payerne, a formulé même, il y a peu de temps, des accusations formelles; et, à ce propos, un de nos amis nous écrit : « Les moineaux, sur les toits de Fribourg, s'en racontent bien d'autres! »

Dans ces conditions, mais dans l'intérêt même du gouvernement, pour leur décharge personnelle, les conseillers d'Etat sont les premiers intéressés à demander une vérification absolument impartiale de la position de la Caisse d'amortissement!

Si la position est aussi nette et aussi franche qu'on l'affirme : quel succès pour eux!

S'il n'en est malheureusement rien, quelle responsabilité matérielle et morale pour le Conseil d'Etat, d'abord, et pour les députés aussi, s'ils avaient l'imprudence de voter telle quelle la rédaction de l'article 48!

Qu'on ne se fasse aucune illusion : le sort matériel tout entier du canton de Fribourg dépend presque uniquement, dans ce moment, de la manière dont la Banque va être administrée; et, à notre avis, ses chances de rentabilité sont bien moindres que celles qu'on a proclamées jusqu'ici.

Pour nous, la question en chiffres doit être envisagée de la manière suivante, et nous conjurons nos députés de tous les partis de scruter avec le plus grand soin notre calcul :

La Banque, dotée de 15 millions, a l'obligation de prêter cette somme, sur hypothèque, au 4 1/2 %. Elle aura donc à retirer de ce chef, lorsque les placements seront effectués Fr. 680,000 —

Par contre, elle a à sa charge :

1° 3 % à payer à Paris sur 17 millions de capital, soit 510,000 —

2° Rente à l'université 80,000 —

3° Appointements de 3 directeurs, au minimum 25,000 —

Id. de 3 employés principaux, caissier des esp. et des titres et le chef de la comptabilité 15,000 —

Autres employés secondaires 10,000 —

4° Le paiement des intérêts à Paris, franco, coûtera 30,000 —

670,000 —

Le résultat serait donc simplement Fr. 10,000 — de bénéfice annuel.

Dont il y aurait même lieu de défalquer encore l'impôt cantonal sur les placements hypothécaires à venir.

Nous voilà bien loin de compte avec des résultats qu'on fait miroiter aux yeux des Grands Conseillers, qui n'ont pas une habitude spéciale des questions financières.

Et si, en plus, — nous sommes obligé d'y revenir, — il se trouvait des « trous à boucher » dans les comptes de la Caisse d'amortissement?

Si, au lieu de nommer, dans toutes les branches de l'administration de la Banque, des financiers administrateurs, on nommait des financiers politiques, des partisans des amis, c'est-à-dire des complaisants?

Au nom de l'avenir de notre pays, conseillers et députés, PRENEZ GARDE A VOUS!

Grand Conseil. — Présidence de M. Louis Wuilleret.

Un incident s'est produit après la lecture du procès-verbal. M. Dinichert (Lac) a protesté contre la ratification intervenue des comptes de la Caisse d'amortissement. D'après l'orateur, il avait été entendu que la discussion de ces comptes n'aurait pas lieu avant une nouvelle réunion de la commission. S'il avait été présent à la séance de mardi, il n'aurait pas voté la ratification sans réserve des comptes, et il demande que le protocole fasse mention de cette déclaration.

M. Menoud. En effet, il avait été entendu que la commission se réunirait de nouveau. Elle n'a pu le faire vendredi et samedi. Mais comme cette question était à l'ordre du jour de lundi et que l'assemblée aurait manqué de tractanda sans cela, la présidence a demandé que la commission se réunisse immédiatement, afin d'utiliser la séance. Le Grand Conseil ne peut se laisser arrêter par l'absence d'un membre.

M. le président. Il est exact que, hier, on a failli manquer de tractanda. Si M. Reynold n'avait pas soulevé un débat, qui a fait intervenir une pléiade d'orateurs, nous aurions levé la séance à dix heures.

M. Python proteste contre l'observation de M. Dinichert. La Caisse d'amortissement ne mérite pas le vote de méfiance que lui décerne ce député.

M. Dinichert. M. Python n'a pas pris garde à l'expression dont je me suis servi. J'ai dit que je n'aurais pas approuvé les comptes sans réserve. Si le Grand Conseil est satisfait, c'est son affaire, mais j'ai le droit d'être d'un avis contraire. Les réserves sont permises. Cela se fait ailleurs. Les comptes de la Banque de Schwytz ont été approuvés avec des observations.

M. Python. Je ne conteste pas ce droit. Mais les autres députés ont le même droit.

Le protocole est approuvé. Sur le rapport de M. Engelhart, on approuve les comptes de Marsens pour 1891.

On aborde le projet de loi instituant la Banque de Fribourg.

M. Caradinaux insiste sur la confusion qui se produirait si l'on prenait le titre de Banque de Fribourg. La ville se confond avec l'Etat.

M. Reynold dit que le titre de Banque de l'Etat de Fribourg donnerait plus de lustre à la nouvelle banque. A l'étranger, le mot canton représente une idée mesquine.

Après des explications juridiques de MM. Wuilleret, Théraulaz, Eby, Menoud, sur le mot garantie, on décide de renvoyer la solution de ce point aux seconds débats.

Le titre de Banque de l'Etat de Fribourg est adopté à l'unanimité.

Nous sommes heureux de constater que l'opinion que la Gruyère avait émise ait été adoptée à l'unanimité par le Grand Conseil.

Le seul débat intéressant sur le projet de la Banque d'Etat a porté sur une motion de M. Progin, tendant à constituer la Banque d'Etat comme Caisse centrale des Caisses d'épargne, spécialement des caisses Raiffeisen.

MM. Eby, Menoud, Gottofrey approuvent l'idée, mais ils estiment qu'elle n'a pas sa place dans le

présent projet. M. Chassot est opposé à la centralisation des caisses d'épargne sous la main de l'Etat. M. Progin retire sa proposition.

Distinction. — Nous apprenons avec plaisir que M. Golliez, pharmacien, à Morat, vient d'obtenir la médaille d'or à l'Exposition de Bruxelles. Nous félicitons M. Golliez de ce nouveau succès.

Téléphone. — La communication téléphonique est établie, depuis quelques jours déjà, entre Fribourg et Romont.

Nécrologie. — M. le député Ebischer, représentant de la Singine au Grand Conseil pendant plusieurs législatures, vient de mourir à Niedermonten, commune de Saint-Antoine. C'était un député assidu, très fermement attaché aux principes conservateurs, et catholique très pratiquant.

GRUYÈRE

L'anniversaire de la Sainte-Cécile a été célébré d'une façon charmante, il y a eu jeudi huit jours, dans la grande salle de l'Hôtel de Ville de Bulle. La Fanfare, la Cecilia, la Chorale ont, tour à tour, exécuté des morceaux fort bien choisis. On a particulièrement remarqué les morceaux joués par la Fanfare qui possède, indubitablement, de très réelles ressources dont son nouveau directeur, M. Meister, a déjà su tirer un très bon parti; puis, et surtout, les deux chœurs exécutés par la Cecilia, avec un goût très réel et un sentiment très juste des nuances. Merci, mesdemoiselles, du plaisir que vous avez fait à tous!

MM. les frères Collaud et Feigel nous ont ensuite régalié d'un charmant trio pour cornet, alto et piano, prouvant, une fois de plus, qu'avec de la persévérance de simples amateurs peuvent arriver à des résultats propres à être enviés par des artistes de profession.

M. Meister, directeur de musique, nous a donné la note artistique pure, dans l'exécution d'un concerto, où il s'est révélé, au public de Bulle, aussi bon et sympathique violoniste, qu'il n'était déjà apprécié comme pianiste, compositeur et habile directeur de sociétés.

Des danses au piano, tenu habilement par l'ami de tous, M. Bosson, ont terminé cette charmante soirée, dont tout l'aspect peut être résumé par ces deux strophes d'une poésie, lue en prologue, de M. le professeur Huguenin :

Et, ce soir, la si bonne sainte,
Abaisant vers nous ses doux yeux,
A nos plaisirs mettra l'empreinte
Des cœurs joyeux;

Les harmonies pures et immenses
De ses beaux chants
Mélèront, jusque dans nos danses,
Leurs sons touchants.

Vevey-Bulle-Thoune. — Les 600,000 francs qui étaient demandés au public de Vevey pour la construction du chemin de fer Vevey-Bulle-Thoune ont été entièrement souscrits.

Il s'agit, on se le rappelle, d'une prise d'actions, absolument indépendante de la subvention de 500,000 francs déjà votée par la commune.

Couvertures laine de lit bétail & chevaux

— sans défaut — de fr. 1.75 à fr. 29.50 franco à domicile par le dépôt de fabrique F. Jemoli, à Zurich. Echantillons de toutes les qualités en blanc, rouge et multicolore franco par retour. [167]

Club des patineurs

DE LA VILLE DE BULLE

Saison 1892-1893.

Carte d'abonnement Fr. 3 —

» journalière — 30

On peut se procurer les cartes à la librairie MOREL ou auprès du surveillant sur l'emplacement du patinage.

Un avis ultérieur annoncera au public le jour de l'ouverture de la patinoire.

799] LE COMITÉ.

Au magasin de MUSIQUE

A. BOSSON

Grand'rue, BULLE

Grand assortiment d'instruments de musique pour enfants, comme cadeaux de St-Nicolas. [802]

CHOUCROUTE

de STRASBOURG et de BERNE

GROS ET DÉTAIL

chez L. & C. Barras,

vis-à-vis du Cheval-Blanc, à Bulle. [697]

AVIS

La soussignée avise l'honorable public de la ville et de la campagne qu'elle vient de recevoir une tricoteuse, dernier système. Elle se recommande pour la confection de bas, chaussettes, caleçons, jupes, camisoles, cache-corsets, gilets de chasse, guêtres, etc. Nombreux dessins assortis.

Atelier près de M. Torriani, marbrier, à Bulle.

Emma PITTET

UNE JEUNE FILLE, munie de ses brevets, désire donner des

leçons de français

à de jeunes enfants ou à des Allemandes.

S'adresser au bureau du journal qui indiquera. [796]

A LA

Confiserie Berthoud,

BULLE

Liquidation complète d'un grand choix d'articles pour cadeaux de St-Nicolas, Noël et nouvel an.

Prix exceptionnels pour les revendeurs. [801]

Dimanche 4 décembre prochain :

CASSÉE

à la pinte des Vernes, Pringy.

Invitation cordiale. [788]

Jeudi 8 décembre courant :

Cassée

à Pauberge de Sorens.

Invitation cordiale.

AYER, aubergiste. [792]

Dimanche 4 décembre prochain :

Cassée

à Phôtel de la Grue, Broc.

Invitation cordiale.

Aurélien SUDAN. [781]

Le 8 décembre prochain :

Cassée

à Pauberge de la Croix-Blanche, à Hauteville.

BONNE MUSIQUE

Les amis sont invités. [786]

YERLY, aubergiste.

Une bonne sommelière,

sachant le français et l'allemand, désire se placer au plus tôt dans un établissement de la ville.

S'adresser au bureau du journal. [795]

On demande

une servante d'âge mûr et munie de bonnes références.

S'adresser au bureau du journal. [793]

Perdu :

Mercredi passé, entre Bulle et le Pâquier, une montre remontoir de dame avec chaîne. Prière de la rendre contre récompense au bureau du journal. [798]

Jeudi 8 décembre courant :

Cassée

à Pauberge de la Croix-Blanche, à Vuadens.

Invitation cordiale.

Buens, aubergiste. [797]

Velours & peluche soie

Fr. 1.90 le mètre

jusqu'à 23 fr. 65, ainsi que des étoffes de soie noir, blanc et couleur, à partir de 85 c. jusqu'à 22 fr. 80 le mètre — en uni, rayé, quadrillé et façonné (environ 240 qualités et 2000 nuances et dessins différents).

Damas-soie	à partir de fr. 2.10	jusqu'à 20.50
Foulards-soie	> 1.50	> 6.55
Grenadines-soie	> 1.50	> 14.85
Bengalines-soie	> 2.20	> 11.60
Robes de bal soie	> .85	> 20.50
Etoffe en soie écru	> 16.65	> 77.50
Peluches-soie	> 1.90	> 23.65
Satin pour mascarades	> .85	> 4.85
Dentelles-soie	> 3.15	> 67.50

etc. — Echantillons par retour. [184]
Fabrique de soieries de G. Henneberg, Zurich.

Mises publiques.

L'Office des faillites de la Gruyère exposera en vente aux enchères publiques, le **lundi 5 décembre courant**, dès les 2 heures après midi, au domicile de Dominique Maudry, ancien laitier, à Vuippens, les biens mobiliers appartenant à sa masse en faillite, comprenant : 11 fromages gras et mi-gras, 1 malaxeur, 1 char à ressorts, différents ustensiles de fromagerie, meubles meublants, etc., etc.

Bulle, 1^{er} décembre 1892.
790] Office des faillites de la Gruyère.

Mises de bois.

Lundi 5 décembre, on vendra dans la forêt cantonale des **Crêts**, rière Morlon, 40 moules foyard, 1500 fagots, 10 tas de branches, 44 lattes, 10 billes foyard et 2 carrons. Les mises commenceront à 9 heures près du chalet du Gros-Rauroz.

Bulle, 26 novembre 1892.
L'Inspecteur forestier de la Gruyère :
783] F. SCHENENBERGER.

Mises de bois.

Mardi 6 décembre prochain, la commune de La Tour-de-Trême exposera en vente, par voie de mises publiques, dans sa forêt de Sauthaux, environ 20 numéros de bois de commerce et de construction.

Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin, près de la chapelle de la Mottaz.
La Tour, le 28 novembre 1892.

Par ordre :
782] Le Secrétaire communal.

Mises de bois.

Ensuite d'autorisation, la commune de Mauves vendra en mises publiques, le **samedi 10 décembre prochain**, quelques centaines de billons préparés, de toutes qualités et de toutes dimensions, un certain nombre de stères de bois de chauffage et 4 grands chênes sur pied, à proximité du village.

Rendez-vous des miseurs à 9 heures du matin.
Mauves, le 27 novembre 1892.

Par ordre :
780] P. PASQUIER, secrétaire.

A VENDRE

Vins étrangers, blancs et rouges, garantis purs, de vendange, à prix réduits, défiant toute concurrence, ainsi qu'un grand choix de **vins vaudois**.

De bons **fromages** maigres, bien salés, à 35 cent. la livre, par pièce, et aussi de vieux fromages gras et demi-gras, aux prix les plus réduits, ainsi que des **vacherins** pour la fondue.
778] Isidore Seydoux, Bulle.

Meunerie.

Farines qualité garantie.
Farines toutes spéciales pour engrais.
Belles semoules.
Mouture soignée de maïs.
Echanges de toutes graines contre farines.
Blés rouges et noirs pour la volaille.
Tourteaux de lin et de sésame.

GROS ET DÉTAIL
Prix très réduits. [532]
Sous la **CROIX-BLANCHE**, à Bulle.

Médaille d'argent à l'Exposition de Fribourg.

F. Morard, tannerie, Le Bry.

Dépôt à **Bulle**, en face de la Promenade, ouvert **le jeudi**.
Tannage à façon. Commerce de cuirs en tous genres. Articles pour cordonniers et selliers. Tiges. Clouterie. Huiles et graisses.

Achat, aux plus hauts prix, de cuirs, peaux, crins, écorce, suif.
Excepté le jeudi, remettre tous les jours et à toute heure à M. PILLOUD, auberge du Tonnelier, BULLE, cuirs et peaux qu'il fera parvenir sans frais pour le vendeur. Paiement par retour du courrier. [560]

Attention!

On trouvera au **Bazar du Moléson**, près des Halles, à Bulle, un grand choix de **jouets d'enfants** et d'articles pour **étrennes**. [785]

EXTRAITS DE MALT du Dr G. WANDER, à Berne

Chimiquement pur. Contre les affections des organes de la respiration Fr. 1 30
Au fer. Contre la chlorose, l'anémie et la faiblesse générale 1 40
A l'iode de fer, remplaçant l'huile de foie de morue. Contre la scrofule, les dartres et la syphilis 1 40
A la quinine. Contre les affections nerveuses et la fièvre. Tonique 1 70
Vermifuge. Remède très efficace, estimé pour les enfants 1 40
Contre la coqueluche. Remède très efficace 1 40
Au phosphate de chaux. Contre les affections rachitiques scrofuleuses, tuberculeuses; nourriture des enfants 1 40
Diastase à la pepsine. Remède pour la digestion 1 40
Sucre et bonbons de malt, très recherchés contre les affections catarrhales.
Ce sont les seuls produits de malt qui aient obtenu une **MÉDAILLE** à **BRÈME 1874.** [554]

Dépôts dans toutes les pharmacies de Bulle.

● A l'exposition de Zurich, diplôme de 1^{er} rang pour excellente qualité. ●

Pilules de M. le curé Kneipp.

Ce purgatif est un excellent remède dépuratif du sang; il mérite d'être préféré à tous les autres à cause de son innocuité. Préparées avec de la rhubarbe et des substances végétales indiquées par le vénérable **abbé KNEIPP**, elles ont une efficacité surprenante dans tous les cas de constipation, troubles digestifs, hémorroïdes, affection des intestins, arrêt du sang, chaleurs, etc.; elles sont faciles à prendre et conviennent particulièrement comme dépuratif. Prix par boîte, 1 fr. Port, 10 cent. Franco pour envoi de deux articles. Qu'on écrive toujours à **Karrer-Gallati, à Glaris.** [291]

Le Dermatolip du Dr G. Wander

(meilleure huile pour le cuir) amollit le cuir le plus dur et le plus vieux, le rend souple, flexible et imperméable. Très apprécié par les **chasseurs**. Le meilleur enduit (moyen de graissage) pour les **harnais**, les **bottes**, les **sabots de chevaux**, **selles**, **voitures**, chez

MM. **A. BOSSON**, à Bulle.
L. KOERBER, épicerie, >
Alex. DESBIOLLES, épicerie, > [705]
Louis DESBIOLLES, droguerie, >
Jambé, pharmacien, à Châtel-St-Denis.

Ivrognerie. — Guérison.

De toutes les méthodes vantées, la vôtre est la seule qui mérite d'être recommandée, ainsi que je puis le constater par ma propre expérience. Par votre traitement par écrit et par votre méthode facile à employer et d'une innocuité parfaite, le malade a été complètement guéri, à son insu, sans qu'il y ait eu de rechute. Il peut encore boire un verre, toutefois le penchant immodéré à la boisson, il ne l'a plus; le malade reste presque toujours à la maison. Mme K. Simmendinger, régente, Ringingen. — Certificats, prospectus et questionnaire gratuitement. S'adresser à la **Polyclinique privée à Glaris.** [292]

Magasin POPULAIRE BULLE

MEYER-SEYDOUX & Co
offrent
pour la saison d'hiver :

- Gilets de chasse, dep. 3 50
- Couvertures de lit, > 7 25
- Manteaux flotteurs > 19 50
- Flanelle-coton impr., larg. 130 cm. > 1 55
- Milaine unie, 95 > 1 10
- Id. carreaux 95 > 1 15
- Flanelle-coton p^r chemises — 63
- Flanelle-laine p^r chemises 2 30
- Drap noir pour jaquettes de dames > 6 80

Magasin POPULAIRE
Place des Alpes.
Meyer-Seydoux & Co.



A LA Confiserie Castella,

Place du Tilleul, BULLE
RICHE ASSORTIMENT
POUR
Cadeaux de Saint-Nicolas
ET ÉTRENNES [777]

Un domestique

possédant de bonnes recommandations désire se placer au plus tôt.
S'adresser au bureau du journal. [779]

Nouveau Commerce de FARINES

Son. avoine, blé comprimé.
TOURTEAUX de sésame blanc.
Mais et farines spécialement pour engrais.
Graine et farine de lin.
Le tout de première qualité.
PRIX TRÈS RÉDUITS [767]
J. CROTTI, négociant, Bulle.

AVIS

Pour arriver plus rapidement à la liquidation des articles suivants : Draps, cotonnes, cretannes, étoffes pour robes, on vendra en mises ces articles **tous les jeudis**, devant le magasin des **Quatre-Saisons**, à Bulle, ou dans le magasin, en cas de mauvais temps.

Bonne occasion pour les cadeaux utiles de Noël et de nouvel an. Prix exceptionnellement bas.

Au même magasin, on continue, comme par le passé, à être bien assorti en **chapeaux pour dames et fillettes**. Tous les chapeaux de feutre encore au magasin seront vendus dès ce jour à 2 fr. et 2 fr. 50. Chapeaux paille pour fillettes depuis 1 fr. Corsets à solder à 1 fr. 20.

Se recommande
784] **Esther Dalloz.**

Au magasin de A. GLASSON

près des Halles, à BULLE
le public trouvera un grand assortiment d'articles d'hiver, tels que : tricots, gilets de chasse, camisoles, caleçons, jupes, châles russes et tricotés, foulards, gants, bonnets, bacheliques, etc.
Étoffes diverses : drap, toile, flanelle-coton, coutil, flanelle, mi-laine, etc.
Grand choix de **laine à tricoter**.
A l'occasion de la St-Nicolas, grand choix de **jouets d'enfants**. [789]

On offre à louer :

A la Toulaz, un joli **logement** composé de 2 chambres, belle cuisine, part à la cave, au galetas, un beau carré de bon jardin. Entrée de suite. — S'informer chez Mme SUDAN-BLANC. [774]

Librairie de l'Université à FRIBOURG.

Vient de paraître :
Almanach KNEIPP
POUR L'AN 1893
rédigé par M. l'abbé Kneipp,
CURÉ DE WERISHOFEN
Seule édition française autorisée par l'auteur.
Prix : **60 c.** — Par la poste : **65 c.**

Nouveauté importante! MANUEL

DU **SYSTÈME HYDROTHERAPIQUE**
de M. l'abbé KNEIPP
par N. NEUENS
CURÉ DE BIVANGR-BERCHEM

Prix : **1 fr. 50.** Par la poste : **1 fr. 60.**
L'auteur a travaillé pendant quelques mois à Werishofen, sous la direction de M. l'abbé Kneipp, qui a eu la bonté d'approuver cet opuscule important par une introduction spéciale. (A190F)

Librairie de l'Université à FRIBOURG [756]

LE CONCENTRÉ
et les
POTAGES
MAGGI
profitent
à tout
MÉNAGE

Changement de domicile.

Le soussigné avise l'honorable public qu'il a transféré son domicile à La Tour-de-Trême, où il tiendra, outre l'horlogerie, aussi de l'**épicerie**, de la **mercerie**, ainsi qu'un grand choix de **jouets d'enfants**.

Il se recommande également pour le **rabillage** et offre un bel assortiment de montres, pendules, réveils, etc.
791] **Tobie Pauchard, horloger.**

LAINES-COTONS-FLEURS

Couronnes mortuaires
chez les **Sœurs PROGIN**, en face de la Promenade, Bulle; marchandises de très bonne qualité, prix réduits. — On confectionne sur commande bas, chaussettes, gants, mitaines, bonnets, etc. [667]

A VENDRE

Une **bouche à feu** à la prussienne à prix réduit, chez **STAMPELI**, maréchal, à Riaz. [794]

CACAO SOLUBLE
Suchard
EXCELLENTE QUALITÉ
PRÉPARATION INSTANTANÉE

Bulle. — Emile Lenz, imprimeur-éditeur.



PRIX DE L'ABONNEMENT

Pour la Suisse : 1
Etranger : 1 an, 9 fr.
payable d'avance
Prix du numéro
On s'abonne à tout
de post

L'assurance

Avant de présenter que nous suggérons encore à particuliers, et du parts encore.

Le premier, observer : que les teurs et de soci culièrement com demandant la cr contre tous les tuite et involont tunité de l'intro portance majeure institution soit a duise les résultats il est absolument

1^o que la hau ciale soient exer vère et la plus i
2^o que l'auto férentes circons plus stricte de l qui s'y rapporte
3^o que les co spirés par un es lent avec le pl avantageux qu' maux perdus e sociétaires insou ment et absolu quelconque à to d'incurie notoir
Il résulte de n tre part, qu'à cas où les soci libres, n'appelle seulement lorsq riode d'incurabi

FEUILLE

PETIT

Six jours après, quatre journaux ch Elle était ainsi « On recherche » on des environs » ler depuis le 22 j » Huberte et se f » fant nouveau-né » rante-cinq ans; e » de figure, et ses » Par-dessus sa r » un long manteau » peau de tulle, s » fixé dans un nou » On offre une r » nira à Mlle Poire » seignements sur » aujourd'hui une j » Quinze jours s'é » Mlle Poireau at » sœur Anne. Elle tr » — Pourtant, se » L'annonce fut in » Quelques jours » femme paraissant